

Compte Rendu officiel du CVU de l'UL du 17 octobre 2022 par le SnpTES

Le conseil débute à 14h, aucun représentant étudiant n'est présent.

1. Informations de la Présidente et du VP CVU

Présidente

Signature charte Autre cercle jeudi dernier. Prévenu 5 jours avant par la ministre à Montpellier. Pdte souhaite marquer l'engagement de l'établissement.

Nomination de Florence Damour, Responsabilité sociétale et Yves Cardellini, Délégué EDI

Ministre : consultation nationale sur la vie étudiante, rectrice en charge du dossier

Eureka pro : université européenne

9 partenaires

objectif DD n°12 : production responsable.

Projet d'évolution d'UNIGR vers statut reconnu par union européenne

Visite HCERES, elles se terminent sur la partie recherche, elles sont terminées sur la partie formation. Attente des retours par formation et par cycle, par unité de recherche. Fin janvier, visite de l'agence d'évaluation pour le niveau établissement

Finances : l'Etat a décidé de l'augmentation du point d'indice de 3,5 des fonctionnaires
Confirmation que l'état ne compenserait pas en 2022 - coût de 7,5 millions pour l'UL en 2022, compensation de l'Etat pour 2023

Plus Augmentation coût de l'énergie =13 millions de charges supplémentaires sans compensation -> prise dans les réserves. Masqué par flux financier LUE en 2022.

L'UL a les moyens de temporiser les mesures à prendre pour le moment.

Bonne nouvelle de décisions de l'état : tous les contrats doctoraux seront rémunérés de la même manière en 2023. Jusqu'à maintenant dépendait de date de recrutement.

VP CVU

L'actualité de la vie universitaire a été très riche

Sport

Le Comité sport a validé la candidature de Sophie Pierron comme directrice du SUAPS.

Yann Schrub : victoire d'un étudiant de médecine (9ème année), médaillé de bronze au championnat d'Europe d'athlétisme

244 demandes de statut SHEN ont été accordées.

Réunion sur les compétences acquises lors du parcours sport

Cérémonie "Mérites du sport" le 24 octobre

Santé

SUMPPS : nouvelles directrice Marie-Charlotte Hallouin

SSU vont devenir des services de santé étudiante (décret)

Action sociale :

Augmentation de l'enveloppe des aides ciblées sur les étudiants en situation de fragilité

Augmentation du soutien à l'AGORAE

Convention de logement relais

Prêt d'ordinateurs

Augmenté nombre de contrats étudiants

Repas à 1€ pour étudiants en difficulté a été reconduit pour cette année

Comité santé social créé en 2019 mais jamais réuni.

SAAPS Sciences Avec et Pour la Société

Nicolas Beck est nommé chargé de mission SAAPS, on a commencé à définir une méthode de travail. avec VP Bruno Grasser

Nuit européenne des chercheurs le 30 septembre

Conf inaugurale d'UTL

Présentation de saison de EBMK

Fête de la Science

Rédaction du schéma directeur de la vie étudiante : prochain CVU présentation d'un échéancier et d'une méthode de travail

2. Réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics

Frédérique Hinsberger (responsable contrôle interne) - Frederic Drue (agent comptable

L'ordonnance du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics crée un régime de responsabilité commun à tous les décideurs intervenant sur la chaîne financière.

Harmonise la responsabilité de toutes les personnes qui sont en position de décideurs sur la chaîne.

Supprime la responsabilité personnelle et pécuniaire de agents comptable et régisseurs.

Jusqu'à là qu'on on était contrôlé, c'était l'agent comptable qui devait rendre compte de ses comptes, sur une même chaîne, on pourra avoir une responsabilité des ordonnateurs et de l'agent comptable.

Pourra avoir une recherche de responsabilité de tous les acteurs par cour des comptes.

Réforme que se veut répressive, on doit s'organiser pour que les infractions n'arrivent pas.

Le principe de séparation ordonnateur/comptable est maintenu.

Atténuations de l'intervention du juge : fautes les plus graves occasionnant un préjudice financier significatif

Approche par les risques

Nouvelle grille des infractions financières : infraction générique
Les fautes de gestion simple, formelles (insuffisance des pièces justificatives) ou procédurale (vices de procédure) le fait de s'être trompé, un oubli, ne seront plus sanctionnés
Existe infraction à l'ordre public : non-respect des règles de l'engagement des dépenses

Sanctions financières : amendes calculées au regard de la rémunération de l'auteur de la faute, proportionné à la gravité des faits : 1 à 6 mois de traitement, importance du préjudice causé

Amende : pas assurable et plus de possibilité de remise gracieuse, pas de cautionnement.

Assureur inventif : assure la perte de revenu (lié à l'amende)

Conséquences de la réforme à l'UL :

- identification avec les gestionnaires publics des opérations à enjeux dans l'attente de la JP
- identification des répercussions sur les procédures métiers et conséquences opérationnelles
- renforcement de la maîtrise des risques (+ de contrôles sélectifs et a posteriori sur la base de risques partagés, contrôles documentés) et recherche de gains d'efficience (prisme facilitation)
- responsabilité des ordonnateurs combinée à une plus grande autonomie de gestion
- accompagnement des acteurs afin de les aider à mieux connaître e maîtriser les (leurs) risques importants

3. Approbation des comptes rendus

3 procurations

CR joint CF/CVU du 22 juin 2022 : unanimité

CR CVU du 4 juillet 2022 : unanimité

4. Rentrée 2022 pour la vie étudiante

Beaucoup d'événements cette année pour accueillir les nouveaux étudiants.

les associations font leur rentrée sur les campus.

MDE de Metz avec le festival 360 degrés (tournoi de jeux vidéo, concerts étudiants)

3 autres évènements majeurs :

- nocturnes étudiante par fédélor : tournoi sportif + concert
- Physciences à la FST
- MDE Epinal du 8 septembre au 8 octobre : 1000 étudiants participants

5. Association sportive de l'UL

Lionel Seguin directeur de l'ASUL.

Association Loi 1901 avec un comité directeur à parité personnels/étudiants (32 membres)

Intégré dans missions du SUAPS et dans VELO

Objectifs : permettre l'entraînement et la participation aux compétitions universitaires

Au niveau Lorraine, championnat France U; championnat européens (équipe course orientation) et jeux européens; championnat mondiaux et Universiades

95 équipes de sport collectif

11 équipes en championnat de France

Championnats de France :

6 titres de champions

13 médailles d'argent

14 médailles de bronze

2271 étudiants licenciés

23 BDS dans les composantes

4% de licenciés en moins sur 3 dernières années / -45% de licenciés en STAPS (l'adhésion à l'ASUL n'est plus obligatoire, contrairement à ce qui se passait les années précédentes)

pas de changement cette rentrée, gros dynamique dans les écoles LINP

Géographie qui reste très marquée : 88% à Nancy

Budget 150 000 € cotisations, déplacements, achats de maillots

35000 € de subvention demandée.

Objectif : 2300 licenciés

Développement nombre licenciés sur Metz, Longwy, Epinal

Équilibre budgétaire en 2023

Vote de la subvention de 35 000 € : unanimité

6. Désignation de 3 membres élus du CVU au comité culture

BIATSS : Françoise Bronckart

EC/enseignant : El Haj Laamri

Encore une fois, aucun étudiant présent, donc pas de représentant étudiant !

vote : unanimité

Statut Étudiant artiste de haut niveau

Décision prise par Fabrice Schmit en l'absence d'instance de décision officielle.

11 dossiers proposés aujourd'hui.

Le CVU décide d'attribuer le statut, la composante reste décisionnaire pour aménager les emplois du temps.

Améliorer la communication sur les régimes spéciaux d'étude.

Fabrice Schmitt précise que dans beaucoup de situations, l'aménagement est pris en compte et le statut n'est pas utile, il n'apporte rien de plus.

vote : unanimité

7. Conventions partenariales

7.1 Convention CROUS/UL/CPAM : amélioration pour étudiants UL des accès aux soins et aux droits

Paul Muller demande à ajouter tous les sites de l'UL dans la convention p2

vote : unanimité

7.2 Convention Etap'habitat

Logement d'urgence mis à disposition par Etap'habitat pour étudiants en très grosse difficulté

vote : unanimité

8. Proposition de ventilation de la recette CVEC pour 2023

95 euros pour 2022/2023

Les calculs restent faits sur la base de 2022 soit 42€ de part fixe par étudiant (avec une CVEC de 92 €)

60 812 étudiants assujettis (-3%), montant : 3 873 620,20 € en 2022 (3 650 000 budgété)

Ventilation de 3 800 000 € au budget 2023 selon axes du VELO

Ventilation stable depuis 2019. Tendence de moins en moins prudentielle : réduction de part investissement.

Avis : unanimité

9. Subvention CVEC

9.1. Projets VU 3ème session

Fusion des comités AAI et SAPIN en un seul comité le type de dossier est plus ou moins le même. Des projets qui émanent plutôt des composantes pour Sapin.

Les comités coexistent avec des compositions différentes :

- Sapin depuis 2012
- AAI depuis 2019

Il est proposé de n'avoir plus qu'un seul comité, avec deux lignes budgétaires, CVEC pour des étudiants et établissement pour du SAPIN.

vote sur la fusion : unanimité

Transmission du tableau du travail du comité directement au CA (membres du CVU informés)

9.2. Projets Mut@camp 2022

dispositif de soutien à la communauté pour le développement d'espaces dédiés aux étudiants.
Budget qui passe de 250 000 à 300 000 euros en 2023.

10 projets étudiés (sur 14 dossiers) pour un montant total de 1 137 813,76 €

pour un montant de cofinancement sollicité de 768 013,36 €

4 projets retenus pour 250 000 €

BU Ingé (espaces de travail)

MDE Lorraine Nord (refonte des espaces de préparation et vente alimentaire)

ENSTIB : (réfection espaces associatifs étudiants)

STAPS Nancy (station de street workout)

10. Modification de la composition du comité FSDIE

5 représentants UL

5 associations étudiants

4 invités permanents

Proposer 5 nouvelles associations pour avoir + de participation étudiante

ECC, BDE ENSGSI, MIAGE Nancy, ABEIL ? , GLEG ?

Point reporté pour améliorer les équilibres de représentation, et sollicitation des différentes associations.

10.1. Subvention FSDIE 4ème session

76 dossiers déposés :

initiatives étudiantes : 59 dossiers accordés, 9 non accordées

fonctionnement : 17 dossiers, 1 non accordée

montant des subventions demandées 158 209,53€

montant proposé : 137 426,98 €

vote : unanimité

11. Désignation de 4 membres élus du CVU à la commission d'autoévaluation de l'offre de formation de l'UL

Il s'agit cette fois d'évaluer les projets de formation déposés dans le cadre de l'évaluation par l'HCERES. L'an dernier, nous avons évalué les bilans (S. Dap et A. Laplace-Chassard)

44 évaluateurs internes dont 4 élus du CVU :

- Paul MULLER
- Anne LAPLACE-CHASSARD
- Stéphanie DAP
- El Haj LAAMRI

Vote : unanimité

12. Egalité Diversité Inclusion

12.1. Présentation des projets 2022/2023

P. Tisserant VP EDI.

bilan de ce qui a déjà été fait.

Charte autre cercle = début d'une aventure

Automne du handicap

Duoday 17 novembre

La rentrée : ppt à présenter avec dispositifs d'alerte (téléchargé 300 fois par resp filière)

Théâtre/forum sur VSS

11 cellules EDI : état des lieux par prestataire. Il faut un cadre commun tout en gardant spécificités. Constitution de vivier de formateurs

Espace EDI sur arche, 6000 connexions en septembre. Sera rendu obligatoire en 2024.

eLearning VSS va arriver sur Arche

Plan d'égalité entre femmes et hommes sur 4 axes : RH, VSS/discrimination

25 novembre : séquence contre violences sexuelles et sexistes

9 décembre : journée de la laïcité

Création de deux comités

Présentation par la présidente des commissions rattachés au CA et de ces deux comités rattachés au CVU.

Axes forts du présent mandat.

Nouveaux espaces de l'exercice du débat démocratique.

Préparer les débats dans les conseils.

Mieux amener les délibérations.

Présidé par quelqu'un qui représente une autre mouvance politique que portée par la Présidente.

Co-construction avec les comités, aller vers des solutions bien discutées en amont.

Partage total de l'information.

Regardé comme une proposition "stratosphérique" par les autres présidents d'Université

Réflexion sur le statut de l' élu en CSA

12.2. Création d'un comité EDI

La composition de ce comité est la suivante :

- la présidente de l'université de Lorraine ou le représentant qu'elle désigne, conformément à l'article 10 du titre I du règlement intérieur de l'établissement en vigueur ;
- le vice-président du conseil de la vie universitaire de l'université de Lorraine ;
- le vice-président chargé de la politique Egalité-Diversité-Inclusion de l'université de Lorraine ;
- le vice-président étudiant de l'université de Lorraine ;

- des représentants élus en nombre égal des listes de personnels présentes dans le conseil de la vie universitaire de l'université de Lorraine, désignés par chacune de ces listes pour la durée du mandat, à raison de 2 représentants par liste dont 1 élu au CVU : soit, à la date des présentes, 2 représentants de la liste PULsar dont 1 élu au CVU, 2 représentants de la liste Confiance dont 1 élu au CVU, 2 représentants des listes UL-Ensemble et ITRF-Bio dont 1 élu au CVU, 2 représentants de la liste Espoir dont 1 élu au CVU, 2 représentants de la liste SNPTES dont 1 élu au CVU ;
- des représentants élus en nombre égal des listes étudiantes présentes dans le conseil de la vie universitaire de l'université de Lorraine, désignés par chacune de ces listes pour la durée du mandat, à raison d'1 représentant titulaire et d'1 suppléant par liste dont 1 élu au CVU : soit, à la date des présentes, 1 représentant titulaire et 1 suppléant de la liste Fédélor dont 1 élu au CVU, 1 représentant titulaire et 1 suppléant la liste UNEF dont 1 élu au CVU, 1 représentant titulaire et 1 suppléant de la liste FSE dont 1 élu au CVU, 1 représentant titulaire et 1 suppléant la liste UNI dont 1 élu au CVU ;
- le directeur général des services de l'université de Lorraine ou son représentant ;
- la déléguée générale responsabilité sociétale de l'université de Lorraine ou son représentant ;
- le délégué Égalité Diversité Inclusion de l'université de Lorraine ;
- le chargé de projets Égalité Diversité Inclusion de l'université de Lorraine ;
- le directeur de la vie universitaire et de la culture de l'université de Lorraine ou son représentant.

Les vice-présidents compétents font partie des représentants des listes de personnels présentes dans le conseil de la vie universitaire de l'université de Lorraine.

- SNPTES : Stéphanie DAP / Franck Saulnier
- Liste Confiance (Schmitt) : Françoise Bronkart et Catherine Raban
- espoir : Julien Dufour et Patricia Mely
- Liste UL ensemble (Martrette) : Isabelle Clément et Isabelle Schwenker
- Etudiants : UNEF : Tom Veloso + Raphael Verstraeten

La Présidente annonce que Julien Dufour en assurera la présidence.

12.3. Création d'un comité Transition Écologique

La composition de ce comité est la suivante :

- la présidente de l'université de Lorraine ou le représentant qu'elle désigne, conformément à l'article 10 du titre I du règlement intérieur de l'établissement en vigueur ;
- le vice-président du conseil de la vie universitaire de l'université de Lorraine ;
- le vice-président étudiant de l'université de Lorraine ;
- le vice-président en charge de la transition écologique de l'université de Lorraine ;
- le vice-président en charge de l'immobilier et de l'efficacité énergétique de l'université de Lorraine
- des représentants élus en nombre égal des listes de personnels présentes dans le conseil de la vie universitaire de l'université de Lorraine, désignés par chacune de ces listes pour la durée du mandat, à raison de 2 représentants par liste dont 1 élu au CVU : soit, à la date des présentes, 2 représentants de la liste PULsar dont 1 élu au CVU, 2 représentants de la liste Confiance dont 1 élu au CVU, 2 représentants des listes UL-Ensemble et ITRF-Bio dont 1 élu au CVU, 2 représentants de la liste Espoir dont 1 élu au CVU, 2 représentants de la liste SNPTES dont 1 élu au CVU ;
- des représentants élus en nombre égal des listes étudiantes présentes dans le conseil de la vie universitaire de l'université de Lorraine, désignés par chacune de ces listes pour la durée du mandat,

à raison d'1 représentant titulaire et d'1 suppléant par liste dont 1 élu au CVU : soit, à la date des présentes, 1 représentant titulaire et 1 suppléant de la liste Fédélor dont 1 élu au CVU, 1 représentant titulaire et 1 suppléant la liste UNEF dont 1 élu au CVU, 1 représentant titulaire et 1 suppléant de la liste FSE dont 1 élu au CVU, 1 représentant titulaire et 1 suppléant la liste UNI dont 1 élu au CVU ;

- le directeur général des services de l'université de Lorraine ou son représentant ;
- la déléguée générale responsabilité sociétale de l'université de Lorraine ou son représentant ;
- le chargé de projets Transition écologique de l'université de Lorraine ;
- le directeur du patrimoine immobilier de l'université de Lorraine ou son représentant ;
- le manager Energies de l'université de Lorraine ;
- le directeur de la vie universitaire et de la culture ou son représentant.

- SNPTES : Anne Laplace / Antoine Bonnefoy
- liste UL ensemble (Martrette) : Isabelle Clément / Christophe Fardet
- espoir : Sylvain Bourlange et Flavien Bouttet
- Liste Confiance (Schmitt) : Patrick Charpentier et Laurence Canteri
- Etudiants : UNEF : Tom Veloso + Raphael Verstraeten

La Présidente annonce que Anne Laplace-Chassard en assurera la présidence.

Fin du conseil à 17h15

Vos élus au CVU :
Antoine Bonnefoy
Stéphanie Dap
Anne Laplace-Chassard